

Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 12 novembre 2018
COMPTE-RENDU DE PRESSE

L'an deux mil dix-huit le douze novembre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, Mme Christel CARPENTIER (arrivée à 21h05) adjoints au maire, et M. Jean-Charles FONTAINE, conseiller municipal délégué, M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Evelyne ARONDEL, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, M. Nicolas MOLETTE, M. Michel LEVIEUX, Mme Annie LEFRANCOIS et M. Gilles BLANQUET - conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Christel CARPENTIER donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT (jusqu'à son arrivée)

M. Pierre-Yves JEGAT donne pouvoir à M. Jean-Charles FONTAINE

Mme Marlyse DOULET donne pouvoir à M. Michel BAUDRY

Mme Odile MARCHAND donne pouvoir à M. Jean-Yves STEPHAN

Mme Brigitte HATTON donne pouvoir à Mme Marie-José GUILLEBERT

Absents excusés : Mme Agnès LEDUC, M. Romain DEHAIS, Mme Aurore RAUCH et Mme Martine DECOOL.

Absentes : Mme Myriam BOUQUEREL et Mme Magali GOY.

Date de convocation : 05 novembre 2018

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 20h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Nicolas MOLETTE est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 08 octobre 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Urbanisme – secteur du Champ de foire : levée des indices de cavités n°21, 66 et 67.

Par délibération en date du 10 mars 2014, le conseil municipal a arrêté l'étude de recensement des indices des cavités souterraines, et à ciel ouvert du territoire de la commune. Les résultats de cette étude ont été repris dans le plan local d'urbanisme, en vigueur, dont les modifications ont été approuvées lors de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2017.

Afin d'obtenir une meilleure connaissance des indices n° 21, 66 et 67, implantés sur la future zone d'aménagement du champ de foire, une mission d'investigations complémentaires a été confiée au bureau d'études ALISE. Les résultats de cette mission ont été transmis pour avis à la DDTM – direction départementale des territoires et de la mer à Dieppe, le 30 août dernier.

Par courrier de réponse en date du 02 octobre 2018, la DDTM précise :

- « Les indices 66 et 67 proviennent de la base de données du BRGM (bureau de recherches géologiques et minières), et n'ont pas été confirmés par d'autres sources d'informations. Comme indiqué dans l'étude d'ALISE Environnement, ces indices provenant uniquement des cartes de vulnérabilité de la craie de 1976, peuvent n'être conservés qu'à titre informatif. Il n'est donc pas nécessaire de les traduire sur votre document d'urbanisme ».
- « Selon ALISE Environnement, l'indice 21 correspond à une entrée de galerie maçonnée destinée à évacuer les eaux du quartier « Chauffour » dans la Durdent. Pour les structures enterrées « type tunnel » ou « structure militaire », dont l'entrée est avérée et l'emprise inconnue, nos services préconisent l'application d'un périmètre de 35m, et non de 60m (guide ADS-Cavités d'octobre 2014).

La DDTM indique qu'il est possible de réduire ce périmètre de 60m à 35m, en direction de l'amont. La DDTM conseille également de visiter ce souterrain afin d'en contrôler l'état, et de définir plus précisément la zone à risques à retenir en urbanisme.

Une visite sur site a été réalisée en octobre 2018. Il a été constaté un bon état des infrastructures maçonnées.

Conformément à l'article L.2212-2 5° du code général des collectivités territoriales, le Maire a la charge de la prévention des risques sur sa commune.

Le conseil municipal décide :

- de conserver à titre informatif, les indices 66 et 67, issus de la base des données BRGM ; et de ne pas les traduire sur les documents d'urbanisme.
- de réduire le périmètre, en direction de l'amont, de l'indice 21, de 60m à 35m, considérant que cet indice correspond à l'entrée de la galerie souterraine d'évacuation des eaux pluviales vers le fleuve de la Durdent, et que les infrastructures de maçonnerie sont en bon état.

Ampliation de la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, à la DDTM, et annexée au document de recensement des cavités souterraines, ainsi qu'au Plan local d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

Cimetière : reprise de concessions perpétuelles de soldats « morts pour la France »

Conformément aux articles L.2223-17, L.2223-18 et aux articles R.2223-12 à R.2223-23 du code général des collectivités territoriales, une procédure a été mise en œuvre depuis plusieurs années, en vue de la reprise de concessions perpétuelles.

Ces concessions perpétuelles de soldats « morts pour la France » étaient en état d'abandon.

Considérant que les dernières inhumations en concessions datent de plus de 50 ans,

Considérant que la procédure de reprise a été appliquée,

Vu la demande transmise auprès du Souvenir Français – délégation Normandie au Havre, et leur réponse confirmant la procédure mise en œuvre,

Considérant que les corps des soldats ont été rapatriés à la demande des familles :

Soldats morts pour la France au cours de la 1^{ère} guerre mondiale de 1914-1918

- Louis, Eugène MARTIN né le 28 mars 1897 à Cany-Barville, résidant à Cany-Barville – domestique de ferme – 2nd classe, décédé le 25 juillet 1918 à Oulchy-la-Ville (Aisne)
- Robert, Louis JALLON, né le 24 janvier 1896 à Cany-Barville, résidant à Cany-Barville – activité non connue – 2nd classe, décédé le 06 septembre 1916 à Wieucourt l'Equipée (Somme)
- Léon HANOT né le 05 novembre 1894 à Cany-Barville, résidant à Cany-Barville – activité non connue, sergent, décédé le 10 octobre 1918 à l'hôpital mixte de Fougères (Ile et Vilaine)
- Adolphe, René MOTTE, né le 09 janvier 1895 à Cany-Barville, résidant à Cany-Barville – instituteur public – 2nd classe, décédé le 22 avril 1917 à Cany-Barville de suites de maladie.

Considérant que les 4 concessions concernées, sont des concessions communales,

Le conseil municipal décide de:

- Reprendre les 4 concessions perpétuelles des soldats « morts pour la France »,
- Regrouper les 4 reliquaires de ces soldats dans un même caveau,
- Installer une stèle qui sera dédié au souvenir de ces 4 soldats « morts pour la France ».

Adopté à l'unanimité.

Exploitation des foires et marchés d'approvisionnement – rapport d'activités 2017 du concessionnaire de service public

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ».

Vu la délibération du conseil municipal, en sa séance du 19 juin 2017, attribuant le contrat de concession de service public pour l'exploitation des foires et marchés d'approvisionnement à l'entreprise GARNIER, concessionnaire de droits communaux, représentée par M. Laurent GARNIER,

Vu le rapport d'activités et le bilan financier 2017 fourni par M. GARNIER,
le conseil municipal prend acte de ce rapport 2017.

Demande d'autorisation d'ouvertures dominicales – exercice 2019

L'article L.3132-26 du code du travail, issu de la loi dite MACRON du 06 août 2015 « pour la croissance, l'activité, et l'égalité des chances économiques » a modifié la plupart des dérogations au principe du repos dominical.

Vu la demande d'autorisation d'ouvertures dominicales pour l'année 2019, à savoir 7 dimanches, formulée par Carrefour market,

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable à la demande d'autorisation d'ouvertures dominicales pour l'exercice 2019.

SDE76 – syndicat départemental de l'énergie de la Seine-Maritime – adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'énergies et de services associés pour la période de 2020-2023

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune, d'anticiper ses achats en adhérant au nouveau groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2020,

le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé de fournitures d'énergie et de services associés,

SDE76 – convention tri-partite pour l'éclairage public de la sente piétonne rue Greenock / parking Jacques Villon

Dans le cadre de la politique de développement des déplacements doux, et afin de sécuriser la circulation des piétons entre le parking Jacques Villon et la rue de Greenock, une sente piétonne a été créée permettant ainsi aux familles de cheminer. Il convient pour achever cet ouvrage d'installer l'éclairage public. En sa qualité de maître d'ouvrage, le SDE 76 propose de conclure une convention tri-partite entre le SDE76, la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre et la Commune de CANY-BARVILLE. Le coût total de l'opération est de 11.366,90€ TTC. Le SDE 76 prend à sa charge 6.346,07€ TTC, la part restant soit 5.020,83€ TTC incombe à la commune de CANY-BARVILLE.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet préparé par le SDE76 pour l'opération d'éclairage public « chemin piétonnier entre Rue de Greenock et parking Jacques Villon".
- Adopte la convention tri partite à intervenir pour la réalisation de ces travaux d'éclairage public.
- Sollicite auprès du SDE 76 , une programmation des travaux dès que possible.

Communauté de communes de la Côte d'Albâtre – adhésion au service commun en matière d'informatique

Vu l'article L.5211-4-2 du C.G.C.T,

Considérant la technicité de l'outil informatique,

Considérant que la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a mis en place, depuis quelques années, un service commun informatique afin de mutualiser les ressources humaines communautaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement du service commun en matière informatique entre la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et la Commune de CANY-BARVILLE.

LOGEAL immobilière – résidence les Chèvrefeuilles : demande d'avis sur le prix de vente des pavillons

L'article 29 de la loi ENL 2006-872 du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement, prévoit que la commune d'implantation des logements sociaux vendus soit consultée sur le prix de vente. LOGEAL Immobilière à Yvetot, informe la commune, que le prix de vente des pavillons de la résidence les Chèvrefeuilles a été fixé à :

9 pavillons au prix de 132.500€ (hors frais de notaire)

16 pavillons au prix de 100.000€ (hors frais de notaire).

Le conseil municipal prend acte.

Remboursement de sinistres au Sporticaux : dégradations sur tuyauteries

En jouant au ballon dans un couloir du Sporticaux, un jeune garçon, membre du Cany HANDBALL Club, a provoqué une rupture de tuyauterie provoquant une inondation. Les travaux de réparation confiés à DALKIA s'élèvent à 760,12€. A l'issue de la déclaration de sinistre, le conseil municipal accepte les indemnités de remboursement des assurances. Adopté à l'unanimité.

Camping municipal « le clos des charmilles » : révision de la grille tarifaire au 1^{er} janvier 2019

La commission « camping » en sa séance du 02 octobre 2018 a souhaité réviser la grille tarifaire du camping municipal « le clos des charmilles ».

Considérant que l'indice INSEE des prix à la consommation a augmenté de +2,00% sur un an, la commission camping propose d'appliquer cette augmentation à la grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2019. Toutefois, eu égard à la nécessité de maintenir une attractivité commerciale sur les résidences mobiles de loisirs ; l'augmentation ne sera pas appliquée.

CAMPING "le CLOS des CHARMILLES"	
Libellé du tarif	Tarifs proposés TTC 2019
Tarifs CAMPING « TRAVAILLEURS » par jour	
Forfait journalier par personne (emplacement équipé d'un disjoncteur 10 A)	8,30 €
Forfait journalier par personne (emplacement équipé d'un disjoncteur 16 A)	13,50 €
Adulte supplémentaire	3,70 €
Enfant – 14 ans	1,65 €
Enfant – 2 ans	gratuit
Tarifs CAMPING « TOURISTES » par jour	
Location emplacement caravane	3,70 €
Location emplacement tente	2,45 €
Voiture	1,85 €
Location emplacement camping-car	5,55 €
Adulte	3,70 €
Enfant -14 ans	1,65 €
Enfant – 2 ans	gratuit
Electricité 10 A	3,70 €
Chien / chat par jour	1,45 €
Visiteur	1,65 €
Vidange camping car	2,85 €
Douche chaude (pour les personnes extérieures au camping)	1,75 €
Forfait de base : camping-car ou caravane + 2 adultes	12,95 €
Forfait de base : tente + 2 adultes	11,70 €
Garage hivernal du 1^{er} octobre au 31 mars	
payable en 2 fois (soit 140€ x 2)	280,00 €
Forfait séjour tourisme du 1^{er} avril au 30 septembre	
<i>pour les personnes laissant leur caravane toute l'année (sachant qu'un quota maximum de 28 emplacements sera réservé pour ces forfaits (une caravane, une voiture, deux adultes et les enfants mineurs à charge du foyer)</i>	
payable en 6 fois (soit 211€ x 6)	1 266,00 €
Tarif des cautions pour les cartes magnétiques	
<i>en cas de perte de la carte magnétique, la caution sera encaissée</i>	40,00 €
Tarif des cautions pour le prêt de matériel	
tables et fers à repasser, sèche-cheveux, ...	40,00 €
Accès WIFI	
	gratuit
groupe constitué avec un minimum de 30 emplacements	
- 10% sur l'ensemble des prestations	
organiseurs / accompagnateurs	
gratuit dans la limite de 3 emplacements pour le groupe constitué	
Pénalités pour ré-enclenchement du compteur électrique	
10% du forfait journalier	

Pour mémoire, les tarifs votés par délibération du conseil municipal en sa séance du 10 septembre 2018, applicable à compter du 1^{er} octobre 2018, restent inchangés :

CAMPING "le CLOS des CHARMILLES"	
TARIFS pour la location d'une résidence mobile de loisirs	
Périodes	du 1er mai au 30 septembre
TARIFS à la semaine	TTC
RML 2 chambres + PMR (capacité maxi, 4 pers)	300,00 €
RML 3 chambres (capacité maxi, 6 pers)	400,00 €
Périodes	du 1er octobre au 30 avril
TARIFS à la semaine	TTC
RML 2 et 3 chambres + PMR (base occupation 1 chambre)	150,00 €
chambre supplémentaire	50,00 €
TARIFS à la nuit	Toute l'année
	TTC
RML 2 chambres + PMR	65,00 €
RML 3 chambres	80,00 €
Prestations annexes	TTC
1 kit de draps jetable	8,00 €
forfait ménage	50,00 €
caution ménage	80,00 €
caution RML comprenant badge d'accès	300,00 €

Groupes : RML : 1 gratuité offerte pour toutes réservations supérieures ou égales à 10 chalets, pour la durée du séjour, en fonction des disponibilités.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2019.

Personnel communal :

Personnel communal : règlement intérieur applicable à l'ensemble des agents de la commune et du camping

Afin d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail au sein de la collectivité, il est nécessaire d'établir un règlement intérieur afin que chaque agent connaisse ses droits et obligations en matière de temps de travail, d'hygiène et sécurité et de discipline.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel, en sa séance du 25 octobre 2018,

Vu l'avis favorable du Comité Technique et CHSCT, en sa séance du 9 novembre 2018,

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur applicable aux agents de la commune et du camping à compter du 1^{er} janvier 2019.

Personnel communal : contrat groupe d'assurances des risques statutaires

Suite aux résultats de l'appel d'offres et des négociations menées par le CDG76,

Vu l'avis favorable de la commission « affaires du personnel communal » en sa séance du 25 octobre 2018,
Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition la mieux-disante pour les agents affiliés à la CNRACL.

CDG 76 - renouvellement de la convention d'adhésion aux missions optionnelles, y compris « Santé-prévention »

Le centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-Maritime propose de renouveler la convention d'adhésion aux missions optionnelles, y compris la convention « santé-prévention ».
Adopté à l'unanimité.

CDG76 – adhésion au groupement de commandes pour la prestation « protection sociale complémentaire » - risque « prévoyance »

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale, propose le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance,
Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes, sachant que chacun des agents restera libre de souscrire ou pas, en fonction des résultats obtenus. Adopté à l'unanimité.

Filière technique : transformations de postes suite à la réussite du concours de technicien

Deux agents ont subi, avec succès les épreuves du concours de technicien.
Vu l'avis favorable de la commission des affaires du personnel communal en sa séance du 25 octobre 2018, Vu l'avis favorable du comité technique en date 9 novembre 2018,
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2019 :
de supprimer :

- un poste au grade d'agent de maîtrise à temps complet
- un poste au grade d'ingénieur territorial à temps complet

de créer :

- deux postes au grade de Technicien à temps complet.

Transformation de postes au titre de la promotion interne

Considérant l'inscription sur la liste d'aptitude, au titre de la promotion interne 2017, d'un agent au grade d'agent de maîtrise,
Vu l'avis favorable de la commission des affaires du personnel communal en sa séance du 25 octobre 2018.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2019 :
de supprimer le grade suivant :

- un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

de créer le grade suivant :

- un agent de maitrise à temps complet

Transformation de postes au titre de l'avancement de grade

Vu la proposition du CDG76 présentant les avancements de grade au titre de l'exercice 2019,
Vu l'avis favorable de la commission des affaires du personnel communal en sa séance du 25 octobre 2018,
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2019 :
de supprimer :

- un poste au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet
- deux postes au grade d'adjoint technique territorial à temps complet
- un poste au grade d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste au garde d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- un poste au grade de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet.

de créer :

- un poste au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- deux postes au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste au grade d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe à temps complet.
- un poste au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps non complet
- un poste au grade de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.

Communications :

- Politique locale du commerce.
- Pôle de santé libéral et ambulatoire : consultation en cours pour la mission de maîtrise d'œuvre

AGENDA :

- **TELETHON – vendredi 07 décembre 2018** – rassemblement salle Daniel Pierre – défilé nocturne en ville – inauguration au stade municipal – madison géant – feu d'artifice.
Samedi 08 décembre 2018 : animations variées sur la place Robert Gabel, avec podium musical toute la journée – soirée antillaise – salle Daniel Pierre en soirée.
- **Les « Père Noël en motos » : samedi 15 décembre 2018** -14h30/15h00 sur le champ de foire – défilé en ville.
- **Noël à Cany-Barville : samedi 22 décembre 2018** – animations avec les commerçants – défilé dans la rue – attractions du manège sur la place – spectacle de son et lumière devant l'Hôtel de Ville.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 17 décembre 2018 à 20h30.

La séance est levée à 23h10.

Fait à Cany-Barville, le 13 novembre 2018.

Le Maire,



Jean-Pierre THEVENOT